

## VILLE DE WASSELONNE

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Lundi 25 février 2008 à 19 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de WASSELONNE, sous la présidence de M. Joseph OSTERMANN, Maire.

#### Membres absents excusés :

M/Mmes Jean-Michel DISS, Yolande RISSER, André DUSSENNE.

#### Membre absent :

M. Pierre JANS

\*\*\*\*\*

I – Le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2007 est approuvé à l'unanimité.

II – Le Conseil Municipal prend acte des réunions de Commissions suivantes :

- Commission des Finances et des Travaux du 11 décembre 2007.
- Commission Technique et Commission Circulation réunies le 16 février 2008
- Commission des Finances du 18 février 2008

III – M. Paul SCHWALLER rend compte en tant que délégué à la Communauté de Communes des Coteaux de la Mossig, des dossiers concernant la Ville de Wasselonne.

#### IV – SIVOM de WASSELONNE et Environs

Les Conseillers ont reçu communication de l'extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité Directeur du 5 février 2008.

V – M. Jean-Philippe HARTMANN en tant que délégué au SICTOMME, rend compte des dossiers du SICTOMME.

VI – Le Conseil Municipal ayant donné délégation au Maire en certaines matières afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale et le règlement rapide de certaines affaires, prend connaissance des décisions prises par délégation.

V – Le Conseil Municipal, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2008, prend acte des éléments de discussion suivants :

- le contexte budgétaire national
- un rappel des principaux changements pour les communes dans la Loi de Finances 2008
- l'évolution de la section de fonctionnement de 2000 à 2007
- le produit fiscal attendu en 2008
- l'évolution de la fiscalité de 1993 à 2008
- le budget prévisionnel estimatif 2008
- l'état des acquisitions et cessions immobilières 2007
- l'état de la dette
- des éléments de comparaison commune / département / région.

En conclusion, il est proposé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux en 2008, prenant ainsi en considération le coût de la vie qui pèse sur les concitoyens, de doubler la subvention à la licence jeune, de prévoir d'ores et déjà une subvention au MSW Handball, d'acter la baisse sensible de l'endettement de la Ville ayant pour corollaire une nette augmentation de l'autofinancement.

VI - Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. fixe, à l'unanimité, l'aide communale à toute participation à des séjours de classes transplantée pour les écoles de Wasselonne à 5 € par jour et par enfant sur production des justificatifs
2. fixe, à l'unanimité, les tarifs applicables en 2008 à certains droits de place et marché à 1 € le ml le lundi (marché hebdomadaire) et à 2,50 € le ml pour les Foires et Braderies le Dimanche
3. prend en charge diverses factures pour un montant total de 9 984,86 €
4. accepte les indemnités de divers sinistres pour un montant total de 1 772,99 € TTC.
5. donne son accord de principe, à l'unanimité, à des travaux de sécurisation de la route de Romanswiller et à la prise en charge des frais de levés topographiques pour 1 131,60 € TTC et de l'étude de définition pour un montant de 3 300,00 € HT

6. prend en charge, à l'unanimité, l'offre du Cabinet Klopfenstein & Sonntag de Brumath pour un montant TTC de 554,29 € pour procéder à des levés topographiques dans le cadre de la rénovation du réseau d'éclairage public rue de la Haul
7. dans le cadre du projet « piste cyclable – chemin piétonnier, plantations et engazonnement » :
  - prend en charge l'offre de contrat SPS du Cabinet Apave à Mundolsheim pour un montant TTC de 1 632,54 €
  - fixe à 50 % Ville et 50 % Département la clef de répartition du coût de contrat SPS et des charges communes aux deux collectivités, notamment les frais d'avis à la presse pour les procédures des marchés publics
8. dans le cadre de l'aménagement d'un parking rue du 23 Novembre, adopte à l'unanimité l'avant-projet et valide le dossier de travaux comportant un lot Voirie et un lot Eclairage public
9. dans le cadre de l'aménagement des locaux sis 101, rue du Général de Gaulle, en services d'aide sociale à mettre à la disposition de la Croix Rouge et des Restos du Cœur, valide à l'unanimité l'avant-projet sommaire et en adopte l'estimatif à hauteur de 138 171,66 € TTC ; sollicite les aides susceptibles d'être allouées par le Département, la Communauté de Communes des Coteaux de la Mossig au titre des subventions d'investissement, les associations caritatives.
10. donne son accord de principe au projet de rénovation de l'immeuble 5 cour du Château et charge M. le Maire de lancer une consultation de maîtrise d'oeuvre
11. dans le cadre du dossier des anciennes forges KOLB sur la RD1004 :
  - décide à l'unanimité moins trois abstentions l'acquisition de l'ancien logement de fonction situé dans le périmètre des anciennes forges KOLB au prix de 40 000 €, sollicite l'aide de l'Etat, du Département et de la Région et charge M. le Maire d'en informer le mandataire judiciaire – permettant ainsi la sécurisation pendant les travaux de démolition
  - décide à l'unanimité moins trois abstentions de prendre en charge l'étude de sols par le Bureau ARCADIS à STRASBOURG pour la somme de 13 091,42 € TTC en notant que seul 30 % de ce montant restera à la charge de la Ville, la Région versant une subvention représentant 40 % du coût et 30 % à la charge du mandataire judiciaire.
12. décide de baptiser la parcelle section 08 n° 170, près de la Synagogue, « Impasse de la Poste »
13. décide de procéder à l'intégration dans la voirie communale et au classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée section 08 n° 170 d'une superficie de 8,57 ares
14. accepte l'établissement d'une servitude de passage en terrain privé communal au profit du SDEA pour l'interconnexion de réseaux d'eau potable, sur la parcelle cadastrée section 59 n° 275 ; autorise le Maire à signer la convention à intervenir.
15. décide, à l'unanimité, pour la réalisation de l'aire des gens du voyage et afin de disposer de la superficie nécessaire, d'acheter à l'amiable les terrains cadastrés section 58 n° 298 d'une surface de 17,31 ares, section 58 n° 35 d'une surface de 19,98 ares, section 58 n° 36 et 37 d'une surface de 11,08 ares et 7,57 ares, au prix de 200 € l'are
16. se prononce favorablement sur la mise en place de deux Contrats d'Accompagnement à l'Emploi (CAE)
17. décide la création de deux postes à temps complets
  - un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe
  - un poste de technicien supérieur chef et de supprimer en parallèle
    - un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe
    - un poste de technicien supérieur principal
18. décide de modifier le coefficient d'emploi d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 9,88/35<sup>e</sup>, à passer à 17,38 /35<sup>e</sup>
19. décide la création d'un poste d'agent des services techniques 2<sup>e</sup> classe à temps complet au Centre de Loisirs
20. décide la création d'un poste saisonnier d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, coefficient d'emploi 19/35<sup>ème</sup>, pour une durée de cinq mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.